



Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO,
établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports...



Commission administrative nationale du SNASUB-FSU

des 20 et 21 juin 2023

Motion d'actualité



**Salaires, revalorisation,
conditions de travail, services publics...**

**Poursuivre notre action syndicale
au plus près des collègues !**



**Pour faire aboutir les revendications, poursuivons
les mobilisations et renforçons le SNASUB-FSU !**

TOUTES et TOUS au syndicat !



Retraites : 64 ans, c'est toujours NON !

NOTRE commission nationale s'est réunit plusieurs jours après la journée de mobilisation du 6 juin contre la réforme Macron de la retraite à 64 ans.

Si cette dernière journée d'action n'empêchera pas l'application à court terme de cette contre réforme majeure, elle a encore montré que la mobilisation déterminée et unitaire des salarié-es du pays était forte et tout le rejet que suscite cette mesure de régression sociale.

Cette mobilisation exemplaire – elle n'a pas (encore) permis d'obtenir l'abrogation de la loi – **aura redonné du sens à la lutte pour le progrès, la justice sociale et la démocratie**, notamment parlementaire. Elle aura remis sur le devant des discussions concernant les politiques publiques,

l'exigence d'un autre partage des richesses et des biens communs comme le partage de l'eau.

Le passage en force d'Emmanuel Macron, en totale contradiction avec ses propos d'après campagne présidentielle, montre toute la dureté de son projet de société. Le déni démocratique dont il a fait preuve montre la situation de minorité dans laquelle il se trouve, lui et son gouvernement, à l'Assemblée, notamment. Et toute la « nocivité » de bon nombre de dispositions contenues dans la Constitution de la V^e république.

Le SNASUB-FSU reste mobilisé, avec la FSU et les autres organisations syndicales pour continuer à contester l'application de cette contre-réforme injuste.

Les mesures salariales annoncées : le compte n'y est pas...

Le gouvernement se moque ouvertement de ses agent-es !

LE 12 juin dernier, Stanislas Guérini présentait aux organisations syndicales de la fonction publique des mesures pour « le pouvoir d'achat des agents publics » en indiquant chercher à soutenir « plus particulièrement les bas et moyens salaires » ainsi que l'ouverture à venir de discussions sur des projets dont il est à craindre qu'ils soient une nouvelle étape de démantèlement du statut de la fonction publique, pour liquider le droit à la carrière et passer à une fonction publique d'emploi.

- **Une mesure indiciaire générale immédiate : 1,5 % d'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023.** Notons que celle-ci représente au mieux le complément qui aurait dû intervenir... il y a un an, pour mettre la revalorisation d'alors au niveau de l'inflation. Elle ne correspond en rien, du coup, à une quelconque compensation de l'inflation subie, mesurée à 5,1 % (toutes dépenses confondues, chiffre de mai 2023) depuis un an.

- **[Pour les personnels contractuel-les qui sont rémunéré-es en fonction d'un indice figurant sur leur contrat (l'indice majoré), ils sont donc concerné-es par l'évolution de la valeur du point et par son augmentation. Quelle que soit la référence de rémunération, en points d'indice ou en euros sur les contrats, le SNASUB-FSU revendique pour les contractuel-les un salaire indexé sur les grilles des fonctionnaires, en fonction de leur contrat (de sa catégorie) avec les mêmes durées d'échelon. Ainsi que le versement de la prime mensuelle versée aux titulaires : à travail égal, salaire égal !]**

- **Les personnels contractuel-les qui sont rémunéré-es en fonction d'un indice figurant sur leur contrat (l'indice majoré) sont donc concerné-es par l'évolution de la valeur du point d'indice et par son augmentation. Le SNASUB-FSU revendique pour les contractuel-les un salaire indexé sur les**

grilles des fonctionnaires, en fonction de leur contrat (de sa catégorie) avec les mêmes durées d'échelon. Ainsi que le versement de la prime mensuelle versée aux titulaires : à travail égal, salaire égal !

- **Une mesure indiciaire générale décalée de 6 mois : 5 points d'indice attribués uniformément sur l'ensemble de la grille indiciaire au 1^{er} janvier 2024.** Si la distribution uniforme de points d'indice permet une revalorisation qui, combinée à la revalorisation de la valeur du point, permet de remonter l'ensemble des rémunérations tout en évitant l'écueil de creuser davantage les inégalités, encore faut-il que cette mesure soit à la hauteur... En augmentant d'environ 25 euros par mois tout le monde dans 6 mois, le « bénéfice » de la mesure sera déjà englouti par le délai d'une part et rendu insignifiant par l'évolution des prix d'ores et déjà prévue...

- **Une mesure indiciaire dite de « bas de grille » (partielle) : un ajout jusqu'à 9 points d'indice sur les premiers échelons des premiers grades des catégories C et B dont la progressivité a été effacée par le déclenchement de l'indice minimum fonction publique** (cette mesure s'ajoute aux 5 points de la mesure générale précédente). Une telle mesure montre l'incurie de la politique du gouvernement puisqu'il ne s'agit que d'en corriger ses effets : quelques points d'indice « à l'arrache » pour suivre l'évolution réglementaire du SMIC, mais sans reconstruire les grilles de carrière. Il n'y aura donc pas vraiment de rétablissement d'une progressivité.

- **Une mesure indemnitaire exceptionnelle : une prime unique versée avant la fin de l'année 2023, s'échelonnant de 800 à 300 euros pour la moitié des agent-es de l'État**

percevant un revenu inférieur à 3250 euros bruts par mois. Cette mesure ne compensera même pas la perte accumulée sur l'année.

S'ajoutent à ces mesures très insuffisantes, des mesures annexes comme la revalorisation des frais de mission ou une amélioration de la prise en charge des abonnements de transports en commun.

Un « bricolage » de mesures qui ne rompt pas avec une « austérité » salariale pour les agents publics, comme variable d'ajustement de la dépense publique

Si les mesures gouvernementales ne peuvent permettre de répondre aux enjeux salariaux présents, compte tenu de l'inflation, mais aussi du décalage qui existe entre l'importance de nos missions, au service du public, et les traitements et carrières existants, le SNASUB-FSU leur oppose un ensemble de revendications cohérentes.

Outre un minimum fonction publique qui doit pouvoir être porté à 1850 euros nets mensuels, la revalorisation salariale d'ensemble doit se construire sur 4 axes :

- **70 points d'indice pour rehausser l'ensemble de la grille de rémunération et en finir avec le décrochage des rémunérations de la fonction publique** ; il s'agit d'une mesure de remise à flot de l'ensemble des rémunérations de la fonction publique qui décrochent depuis trop longtemps.

- **La revalorisation du point d'indice pour le porter à 6 euros bruts** pour tenir compte de la réalité du pouvoir d'achat perdu depuis 15 ans ;

- **L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation** pour éviter que ne se renouvelle la situation de dévissage des rémunérations indiciaires.

- **La revalorisation et l'intégration au traitement indiciaire des primes et indemnités mensuelles** représentant un complément salarial palliant la faiblesse des grilles indiciaires. Il s'agit de reconnaître aux carrières toute leur valeur, de préserver l'égalité de traitement en matière de rémunération aussi et que les pensions de retraites soient effectivement calculées sur la base d'un indice qui reconnaît la réalité du travail et de l'engagement au service de l'intérêt général qui structurent les vies professionnelles de toutes et tous.

Et nos revendications en faveur d'une augmentation générale des salaires se complètent d'une action syndicale constante et inlassable pour gagner des plans de requalification des emplois de nos filières professionnelles, administratives, ITRF ou des Bibliothèques, accompagnés de campagnes de promotions des personnels, concomitantes. **Pour faire en sorte, tout simplement, que toutes les personnes soient payées au niveau des missions qu'ils ou elles exercent, au quotidien !**

Dans tous nos secteurs professionnels, agir pour l'amélioration des conditions de travail : créations d'emplois, amélioration des organisations et des outils...

Dans les établissements scolaires...

Réforme de la voie professionnelle et création des bureaux des entreprises, mise en œuvre du Pacte enseignant, déploiement d'Op@le-Opera, Service national universel... Nombre de nouvelles réformes, dispositifs ou déploiement d'outils viennent percuter le fonctionnement actuel de nos établissements. Ceux-ci vont impliquer de nouvelles charges – administratives notamment, qui vont concerner l'ensemble des personnels administratifs, dans les secrétariats (de direction ou élèves) comme dans les services financiers et leurs conditions de travail.

Si le SNASUB-FSU est opposé – clairement – avec les syndicats concernés et sa fédération, la FSU, à l'ensemble des réformes actuelles du système éducatif imposées par le gouvernement et la direction ministérielle, il ne peut accepter, en plus de cela, que leurs mises en œuvre créent une surcharge de travail supplémentaire sur les équipes administratives en place. Ras-le-bol des missions supplémentaires et des surcharges de tâches !

Dans les services académiques,

La mise en œuvre de RenoIRH, les mesures de concentration de la gestion des AESH, le projet d'automatisation de l'ouverture des droits aux bourses scolaires, l'extension de l'application Andjaro... mettent en difficulté les collègues gestionnaires avec, notamment, des calendriers qui apparaissent trop contraints. La qualité des applications métiers est elle-même contestée par les personnels pour leur manque de praticité. Quel devenir des collègues dont les missions sont impactées (Andjaro, bourses scolaires, gestion des AESH...)?

Dans les établissements d'enseignement supérieur

La séquence de l'élection des représentant-es des personnels au CNESER est presque terminée, dans l'attente de la publication des résultats prévue le 27 juin. Ce vote a été marqué par de nombreuses difficultés, conséquences de la délégation totale et insuffisamment cadrée aux établissements du processus électoral d'un scrutin pourtant natio-

nal. Réécriture des bulletins de vote, atteintes à l'anonymat du vote (pour les collègues à faible participation), impossibilité de mener une campagne nationale en l'absence de listes de diffusion nationale, etc.

Des discussions concernant le RIFSEEP et des protocoles pour la gestion des personnels contractuels constituent par ailleurs l'actualité dans bon nombre d'établissements.

Repyramidage des emplois dans les filières ITRF et des Bibliothèques ?

Le repyramidage dit « de la filière ITRF » issu de la Loi de programmation pour la recherche (LPR) a fait l'objet d'un comité de suivi début mai. Une nouvelle fois, le SNA-

SUB-FSU y a porté ses critiques parmi lesquelles le fait que ces mesures de repyramidage ne concernent qu'une partie des ITRF, celles et ceux qui, affecté-es dans le supérieur, exercent leur activité en lien avec la recherche.

Un groupe de travail depuis longtemps annoncé a finalement été convoqué pour le 22 juin. Il concernera une potentielle extension du repyramidage ITRF et le lancement d'un repyramidage de la filière des Bibliothèques. Nous y porterons la nécessité de mesures de portée générale et ambitieuses, pour l'ensemble des filières quel que soit le ministère d'affectation des collègues; statutairement, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) est en charge de la gestion de l'ensemble des corps concernés.

Le fort mouvement social contre la réforme des retraites montre combien l'action syndicale des salarié-es contre la régression sociale à l'œuvre est nécessaire. Il en va de même pour rendre possible au quotidien la défense individuelle et collective de leurs intérêts. Cette nouvelle dynamique du mouvement social doit donc nous permettre d'agir avec plus de poids et de porter la voie des collègues avec toujours plus de force, pour faire aboutir toutes les revendications, petites, moyennes ou grandes.

De ce point de vue, **notre commission administrative nationale décide de mener une campagne de syndicalisation 2023-2024** à la hauteur de ces enjeux.

Pour agir plus fort, pour porter plus fort la voie des collègues, pour défendre, informer et revendiquer plus fort, l'heure est à renforcer significativement le SNASUB-FSU et ses équipes, dans tous nos filières et secteurs professionnels.

TOUTES et TOUS au syndicat, TOUTES et TOUS au SNASUB-FSU !



→ Le SNASUB-FSU sur Facebook

<https://www.facebook.com/SnasubFsuNational>



→ Le SNASUB-FSU sur Instagram

https://www.instagram.com/snasub_fsu



→ Le SNASUB-FSU sur Twitter

https://twitter.com/snasub_fsu



→ Le SNASUB-FSU sur LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu>